



Démarrage de la négociation annuelle obligatoire !

Ce 23 janvier 2023, les organisations syndicales et la Direction se sont retrouvées afin de débiter les négociations annuelles obligatoires (NAO) pour l'année 2024.

NOS PROPOSITIONS

Comme chaque année, vos représentants CGT ont été force de propositions et à l'écoute des salariés en réalisant de multiples propositions pour répondre à vos attentes.



Pouvoir d'achat

INSEE: Apurement et remise à niveau, 1er janvier 2025

Augmentation du Pouvoir d'Achat: 70€ brut

Prime exceptionnelle: 2000€

Ancienneté: 16ans = 16% / 18ans = 17% / 20ans = 18% / 25ans = 20%

Ancienneté contrat d'apprentissage et assimilés: 1an = 1% / 2an = 2% / ... / reprise en cas d'embauche + 8% d'augmentation.

PERO: +0,5% OETAM



Qualité de vie au travail

Semaine de 32h / 4jours travaillés (OETAM)

Prise en charge des 5h de la journée de solidarité

Ajout de 4 demi-journées pour parents enfant handicapé et maladie chronique

Semaine de congé supplémentaire à 58 ans au lieu de 59 ans (5x8)

6 journées d'accompagnement fin de vie - aidants

Forfait mobilité durable



Autres accords

Ouverture Accord :
- Pénibilité
- Déplacement OETAM



Evolution Primes

Mise en place d'une **prime secouriste (SST)**

Indexation des primes fixes sur le salaire

Prime d'astreinte :

- 2h la semaine au lieu de 1h
- 3h le samedi au lieu de 2h
- 5h le dimanche et les jours fériés au lieu de 4h

Changement mode de calcul / Postés continu et semi-continu :

- Prime de Dimanche à 125% sur 35h au lieu de 40h
- Heure de Jour Férié Continu à 125% sur 35h au lieu de 37,5h

Rendez-vous le 6 février 2024 pour la première contre-proposition de la Direction sur le sujet.